

Mandat du Forum réunissant les parties prenantes de l'industrie du secteur frontalier « Border Security Industry Stakeholder Forum » (NZ)

Le Forum réunissant les parties prenantes de l'industrie du secteur frontalier est une assemblée à laquelle participent conjointement les administrations et industriels présents aux frontières. Il est constitué des principaux représentants des industries et autres entités dont les intérêts sont liés aux frontières, ainsi que de membres des administrations qui composent le groupe de gouvernance du secteur frontalier (GGSF). Le Forum s'attache avant tout à assurer l'implication des parties prenantes dans les quatre programmes prioritaires de travail des administrations du secteur frontalier.

1. Rappel

Le Cabinet a décidé en octobre 2007 de mettre en place une structure permanente de gouvernance du secteur frontalier constituant un dispositif à la fois pour la prise de décisions et pour la formulation de conseils sur :

- La stratégie, la planification et la surveillance du secteur frontalier ;
- les performances du secteur frontalier ;
- Les projets d'opérations et de systèmes informatisés qui comportent des conséquences étendues dans le secteur frontalier ; et
- La mise en œuvre d'une vision intégrant l'ensemble des administrations pour la gestion et les opérations relatives au secteur frontalier.

Les principaux membres du Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier sont les suivants:

- Le Contrôleur du service des douanes de la Nouvelle Zélande (Président) ;
- Le Secrétaire du ministère du travail ;
- Le Directeur général du ministère de l'agriculture et des forêts ;
- Le Directeur du ministère des transports ;
- Le Directeur du ministère des affaires intérieures ;
- Le Directeur de l'autorité néozélandaise en charge de la sécurité alimentaire.

Le Secrétariat du secteur frontalier soutient les travaux du Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier et ses locaux sont situés au sein de l'administration du Directeur qui préside ce même groupe.

Les administrations du secteur frontalier jugent possible d'améliorer la gestion du système frontalier à travers l'adoption d'une approche davantage cohésive et cohérente. Elles conviennent de la nécessité d'améliorer la collaboration entre elles, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes et juridictions concernées, en vue de gérer un volume croissant des échanges et des déplacements des voyageurs, de prendre en compte d'une plus grande complexité des risques et de profiter des avantages des nouvelles technologies. Les administrations ont également la possibilité de renforcer la collaboration s'agissant des opérations aux frontières et du développement des systèmes informatiques, tout en intégrant les points de vue des différentes parties prenantes. L'amélioration de la collaboration permettra d'accroître l'efficacité générale du secteur frontalier dans le cadre actuellement établi en matière de responsabilité de chacune des administrations.

2. Cadre de travail pour la gouvernance du secteur frontalier

Le cadre de travail stratégique fixé pour le secteur frontalier est présenté ci-dessous :

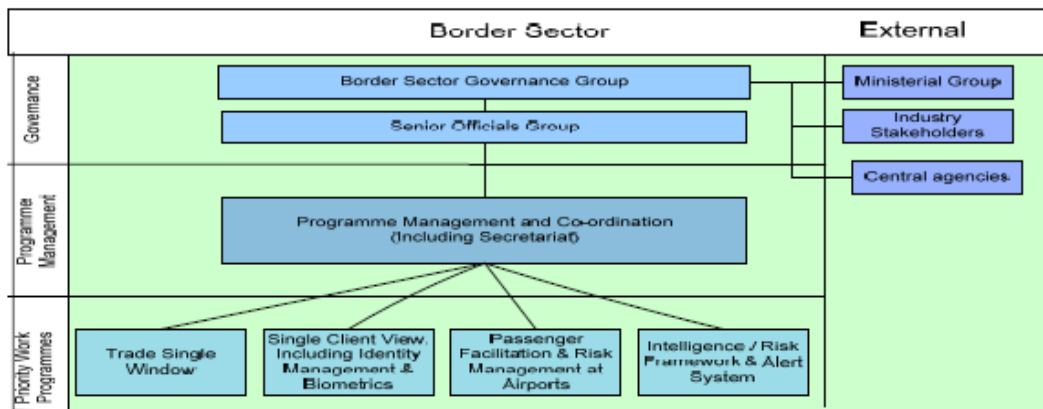
Vision du secteur	Fournir d'excellents résultats pour la Nouvelle Zélande en matière de gestion des frontières à travers une réflexion et des actions unifiées		
Objectif du secteur	Un système intégré et réactif de gestion des frontières servant au mieux les intérêts de la Nouvelle Zélande, à travers la facilitation du commerce et des déplacements ainsi que la gestion des risques		
Résultats du secteur	Protection La Nouvelle Zélande est protégée vis-à-vis des marchandises, des organismes et des personnes qui constituent un risque pour nos intérêts	Facilitation Les intérêts économiques et sociaux de la Nouvelle Zélande sont renforcés par la facilitation des flux transfrontières du commerce et des personnes	Partenariats et responsabilité Chacun comprend et assume son rôle pour une gestion efficace des frontières

Programmes prioritaires de travail

Les administrations du secteur frontalier ont défini quatre domaines prioritaires de travail auxquels il convient de s'atteler pour les trois à cinq prochaines années afin d'obtenir les résultats escomptés en matière de facilitation, de protection et de partenariat. Les programmes de travail prioritaires sont les suivants :

- Guichet unique pour les entreprises
- Facilitation des déplacements des voyageurs et gestion du risque dans les aéroports
- Identité aux frontières aux fins de la facilitation, de la protection et des partenariats
- Mise en place dans le secteur frontalier d'un cadre de travail pour le risque / les renseignements et d'un système d'alerte.

Nouvelle structure de gouvernance



Secteur frontalier / Secteur externe

Gouvernance / Gestion du programme / Programmes de travail prioritaires

Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier / Groupe de hauts fonctionnaires /
Coordination et gestion du programme (y compris le Secrétariat) /

3. Portée du Forum

Le Forum réunissant les parties prenantes de l'industrie du secteur frontalier est une assemblée chargée de dispenser des conseils et non de prendre des décisions. Il constitue pour les administrations frontalières et les principaux industriels concernés un moyen important garantissant que leurs intérêts et leurs orientations stratégiques sont mutuellement compris et alignés lorsque cela est pertinent et possible.

Le Forum s'attache avant tout aux questions touchant aux quatre programmes prioritaires de travail, qui regroupent l'essentiel des sujets communs intéressant les différentes administrations. De plus, les parties prenantes s'impliqueront régulièrement dans chacun des programmes prioritaires de travail.

Le Forum s'inscrit en complément de l'implication quotidienne existante auprès des administrations frontalières. Ces interactions et questions propres aux différents projets qui sont abordées de façon quotidienne continueront d'être prises en compte au niveau opérationnel.

4. Constitution du Forum

Le Forum est constitué de membres du Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier et de représentants émanant de la direction ou de la présidence des principales industries du secteur privé concernées par le secteur frontalier. C'est le Président du Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier qui invite les représentants des milieux industriels à intégrer le Forum.

A. Les représentants des milieux industriels

Les participants sont conviés à intégrer le Forum par le Président du Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier. La liste des participants actuels comprend les représentants des milieux industriels suivants :

- Co-Président, Forum Australie – Nouvelle Zélande des dirigeants
- Co-Président, Groupe de travail sur les frontières communes du Forum des dirigeants d'Australie et de Nouvelle Zélande
- Directeur général, Aéroport international d'Auckland
- Président, Association des aéroports de Nouvelle Zélande
- Président, New Zealand Shippers Council Inc. (Chargeurs néozélandais)
- Directeur exécutif, Conseil néozélandais des représentants des compagnies aériennes
- Directeur général, Business New Zealand
- Directeur général, Association des industriels de la viande
- Directeur général, Fonterra Co-operative Group Ltd
- Président, entreprises portuaires de Nouvelle Zélande
- Président, New Zealand Pacific Business Council
- Président, Fédération néozélandaise des agents en douane et transitaires
- Directeur général, Export New Zealand (exportateurs néozélandais)
- Président, Tomorrow's Cargo Logistics
- Directeur général, Association néozélandaise du stockage frigorifique
- Directeur général, Tourisme en Nouvelle Zélande

- Directeur général, Air Nouvelle Zélande
- Secrétaire, Institut des importateurs
- Président, Fédération des agriculteurs de Nouvelle Zélande

5. Le rôle du Forum

A. Les principaux objectifs du Forum sont les suivants:

- Etablir un dialogue stratégique entre les administrations présentes aux frontières et les industriels sur les intérêts aux frontières et orientations futures concernant chacun des quatre programmes prioritaires de travail
- Fournir aux industriels un mécanisme leur permettant de donner au GGSF leur avis quant à la façon dont devrait être mené à bien le programme de travail
- Constituer une assemblée où sont soulevées et traitées des questions sectorielles présentant un intérêt mutuel.

B. Le Forum assume les principaux rôles ci-après :

- Créer une dynamique de collaboration entre les administrations aux frontières et les parties prenantes des milieux industriels
- Identifier les opportunités et les voies possibles pour l'implication et la collaboration des administrations aux frontières et des autres parties prenantes
- Examiner les évolutions et questions sectorielles nouvelles.

6. Paramètres de fonctionnement

A. Principes

- Par nature, le Forum s'attache aux questions stratégiques, délivre des conseils et privilégie le débat.
- Le Forum prévoit le partage des renseignements et des avis sur les questions soulevées par tout participant. A ce titre, il est le lieu approprié pour formuler des points de vue contradictoires ou des avis sur des analyses à long terme et des considérations touchant au secteur frontalier.
- Le Forum n'est pas un lieu de prise de décision, et ne traite pas en priorité les questions d'ordre opérationnel ou administratif.

B. Priorités lors des réunions :

- Rapport de synthèse du GGSF concernant les quatre programmes de travail on the four work programmes
- Réactions des milieux industriels concernant les programmes de travail, et le fonctionnement du secteur
- Examen des tendances pour le futur et des questions présentant un intérêt commun.

Tous les documents examinés lors des réunions sont fournis cinq jours ouvrés au moins avant les réunions. Les comptes rendus des réunions sont consignés et fournis à tous les participants. Il est possible d'en prendre connaissance dans le cadre de la Loi sur les informations à caractère officiel. Le Président du Groupe chargé de la gouvernance du secteur frontalier préside le Forum.

C. Calendrier

Deux réunions du Forum au moins regroupant les Directeurs et les Présidents se déroulent chaque année, mais le Président du GGSF peut réexaminer ce point le cas échéant. Les réunions sont prévues en avril/ mai et en octobre/ novembre. Les présidents peuvent à l'occasion décider d'organiser des réunions supplémentaires sur des questions particulières.

7. Autres réunions du GGSF

De plus, des réunions regroupant les parties prenantes sont organisées dans le cadre de chaque programme prioritaire de travail. L'organisation de ces réunions incombe aux Présidents de chacun des programmes de travail.

Le Président du GGSF peut également souhaiter organiser une réunion regroupant un ensemble plus large d'administrations concernées par le secteur frontalier (une vingtaine au total), s'il la juge nécessaire et/ ou opportune.